

Séminaire 7

Rôle des plans et des schémas pour une nouvelle urbanisation

Modérateur **XAVIER DE BUE** _ SPW - DGO4 - Directeur ff. de la Direction de l'aménagement local
Intervenants **PIERRE DEFOURNY** _ UCL
FLORENCE RITTWEGER DE MOOR _ CATU de la Ville de Verviers



Intervenant 1

Pierre Defourny
Agronome, Professeur UCL

Dans le cadre des travaux de la CPDT, une réflexion sur une méthodologie pour l'élaboration d'un plan de secteur plus durable a été développée et mise en oeuvre pour l'arrondissement de Huy. La première étape consistait à identifier les différents éléments susceptibles de jouer un rôle dans les choix d'affectation à la fonction résidentielle au sens large. Chaque critère de décision a été classé en fonction d'une typologie d'analyse multicritère.

La seconde étape concernait la méthode de travail à mettre en oeuvre pour réaliser les simulations liées à chaque scénario d'évolution du plan de secteur. Ce modèle combine une analyse spatiale, développée par les chercheurs ETW, avec des perspectives de population des chercheurs de l'IWEPS, basées sur les estimations du Bureau Fédéral du Plan.

Quatre scénarios de modification du plan de secteur sont ainsi combinés à trois scénarios de densification de l'habitat pour la localisation optimale des zones d'habitat en Région wallonne selon les critères de durabilité évoqués précédemment.

Intervenant 2

Florence Rittweger
Première attachée spécifique – Ville de Verviers

Le schéma de structure de la ville de Verviers

L'élaboration de ce document stratégique, réalisé dans une perspective de développement territorial durable de la ville, a débuté en 2005 pour aboutir en sep-

tembre 2010 à l'adoption définitive du schéma de structure communal par le Conseil Communal et ce, à la suite de deux enquêtes publiques.

Sur base d'une **methodologie thématique**, les services et responsables politiques concernés se sont appliqués à définir un véritable **projet de ville**.

Augmenter l'attractivité résidentielle : assurer un logement pour tous, rénover les quartiers anciens et créer des nouveaux quartiers de qualité pour attirer de nouveaux ménages à Verviers.

Contribuer à la création d'emplois et de richesses : attirer de nouveau emploi et conforter les existants, renforcer le rôle commercial de Verviers dans son arrondissement, développer la formation et assurer un développement territorial approprié.

Valoriser les patrimoines et le cadre de vie : valoriser le patrimoine bâti, favoriser l'architecture contemporaine, protéger et compléter le patrimoine naturel rural et urbain, reconnaître le patrimoine culturel et identitaire verviétois.

Assurer une mobilité durable grâce à une urbanisation plus compacte et à une meilleure prise en compte des modes doux ; améliorer la qualité des espaces publics et la politique de stationnement, accroître l'efficacité des TEC et des modes doux.

Au travers de ces thématiques, le Schéma de Structure préconise d'affirmer les **positionnements stratégiques** de Verviers (56 000 habitants), la plus petite des grandes villes wallonnes (résultat d'une fusion des communes très restrictive qui masque la réalité urbaine) : au sein de son arrondissement (275 000 habitants), de la province de Liège et de la Région wallonne.

Le document définit également des **priorités** : le **Centre Ville et quartiers stratégiques** de Verviers Est et Verviers Ouest. Dans la mesure où le schéma de structure promeut un développement de la ville sur la ville, les quartiers centraux, qui concentrent à la fois les plus grands défis urbains et les enjeux les plus essentiels en termes de rayonnement urbain, sont primordiaux pour initier une politique de réinvestissement urbain qui est appelée à faire tache d'huile dans les autres quartiers de la Commune.

Liens utiles :

www.verviers.be

www.verviers.be/site_ville/schema/schema.htm

Synthèse par Véronique Rousseaux

Les exposés font tout d'abord surgir une question précise sur le financement du rapport urbanistique et environnemental (RUE) : est-il à charge de la commune ou du promoteur ? X. De Bue répond que le RUE est un document d'initiative publique, et qu'il est donc élaboré par la commune. Mais cela n'empêche pas certaines communes d'établir une relation contractuelle avec certains promoteurs.

Le débat se porte ensuite sur le « plan de secteur durable ». Pour D. Antoine, les critères pris en compte risquent de pénaliser les zones rurales. Par ailleurs, ces zones disposent d'espace disponible pour la fourniture d'énergie renouvelable. Ne pourrait-on les laisser choisir leur type de développement, pour autant qu'il s'agisse d'un développement durable (par exemple par la création d'emplois locaux) ? P. Defourny précise qu'attirer des navetteurs dans les communes rurales ne relève en tous cas pas du développement durable. Pour D. Morelle, il n'est pas question de « sacrifier » les zones rurales, mais il va falloir trouver des politiques adaptées. Parmi celles-ci, on peut citer les noyaux d'habitat, qui visent une concentration des services et une bonne accessibilité par les transports en commun.

Mise en perspective du séminaire par rapport au travail des CATUs

Cédric Bazet-Simoni

La question des plans et schémas est en principe au cœur de l'action des CATUs, même si une part de ceux-ci n'y consacre pas tout le temps qu'il y faudrait, pris par d'autres tâches administratives.

L'exposé de Mme Rittweger, sur le schéma de structure de Verviers, n'a presque pas suscité de questions. Son expérience de chef de service ayant piloté l'étude était pourtant interpellante pour nombre de problématiques quotidiennes des CATUs : ouverture de ZACC, gestion de la densité, mobilité...

C'est l'intervention de Pierre Defourny qui a centralisé les questionnements. La réflexion menée autour d'un plan de secteur durable a notamment posé la question du devenir des communes rurales, représentées par la grande majorité des CATUs. Cette question avait déjà été évoquée lors du J7 de la subvention précédente : comment doivent se comporter les communes rurales situées à moins d'une heure des grandes villes, face aux demandes croissantes de permis. En toute logique, ces communes ne devraient plus délivrer un seul permis pour une nouvelle habitation, sous peine d'aggraver chaque fois un plus le problème de l'étalement urbain !

Ici à nouveau le problème est posé. Quelle est l'avenir de la ruralité dans une vision durable de l'aménagement du territoire ? Chacun s'accorde à dire que les

campagnes ne pourront plus être les dortoirs des villes. Un rôle est à réinventer. Notamment, il est évoqué le rôle de production énergétique : agro-carburant, éolien, biomasse ... et si la campagne devenait le « pétrole » de demain ?

En outre, les petites villes rurales, noyaux villageois, peuvent et doivent redevenir de véritables centralités de services, de commerce... et d'habitat pour ces nouveaux travailleurs ruraux. Si la proximité sera demain plus qu'hier une vertu, les campagnes n'auront pas intérêt à totalement se dépeupler pour les villes.

Enfin, n'oublions pas que le rôle nourricier et agricole restera au cœur de la ruralité, d'autant plus dans un monde où les distances reprendront du sens.

Les « CATUs des champs » ont donc encore bien du travail et serviront plus que jamais l'intérêt collectif.